

Recensement et désignation des infrastructures critiques européennes et évaluation de la nécessité d'améliorer leur protection

2006/0276(CNS) - 25/06/2012 - Document de suivi

Le document présente les principaux résultats de l'examen du [programme européen de protection des infrastructures critiques](#) (ECIP) et, en particulier, de l'analyse de l'application de la directive 2008/114/CE sur le recensement et la désignation des infrastructures critiques européennes dans les États membres.

Le document des services de la Commission propose une analyse générale des éléments du programme ECIP et décrit le développement en cours de la méthodologie d'évaluation des risques dans ce secteur dans les États membres.

Il contient également les éléments requis par le programme ECIP en matière de rapport sur la dimension extérieure du programme.

D'une manière générale, le rapport indique que la directive 2008/114/CE a été effectivement mise en œuvre dans les États membres de l'Union européenne et qu'elle a contribué à sensibiliser les États membres sur les besoins dans ce domaine. Toutefois, rien ne semble indiquer que la directive ait permis de mettre en évidence **la nécessité pour les États membres de renforcer la protection des infrastructures critiques européennes dans les secteurs sensibles du transport et de l'énergie.**